



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE  
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**ARRETE DDCSPP SIS-2018-03/03 DU 16 MARS 2018  
MODIFIANT L'ARRETE DDCSPP SIS-2018-01/01 DU 5 JANVIER 2018**

**FIXANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE FAMILLE  
DES PUPILLES DE L'ETAT  
POUR LE DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.224-1 à 12 et R.224-1 à R.224-25,

Vu l'arrêté préfectoral n° 97/2017 de délégation de signature en date du 11 septembre 2017 au profit de Monsieur Jean-Bernard ICHÉ, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté préfectoral DDCSPP SIS-2018-01/01 du 5 janvier 2018 fixant la composition du conseil de famille des pupilles de l'État,

Vu le courriel de candidature en date du 4 mars 2018 de Madame Nadine LENFANT,

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Madame Nadine LENFANT est désignée membre suppléant du conseil de famille des pupilles des l'Etat au titre de représentante des pupilles et anciens pupilles de l'Etat à compter du 16 mars 2018.

**Article 2 :**

Madame Nadine LENFANT est désignée pour la durée du mandat restant à courir pour les membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat désignés par l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2018, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

**Article 3 :**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Chartres, le 16 mars 2018

Pour la Préfète et par délégation  
Pour le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations  
Le sous-directeur à la Cohésion Sociale



Julien BERTRAND